

BORDEAUX SCIENCES AGRO
1, cours du général de Gaulle
CS 40201
33175 Gradignan

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché à la procédure adaptée

Articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

ETUDE DE FAISABILITE ET D'OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE OU PLUSIEURS FILIALES A BORDEAUX SCIENCES AGRO



Date et heure limites de remise des offres :

29 octobre 2026 à 12h00

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Le pouvoir adjudicateur qui passe le marché est Bordeaux Sciences Agro représenté par sa directrice Madame Sabine BRUN RAGEUL.

Bordeaux Sciences Agro est domicilié :

1 Cours du Général de Gaulle
CS 40201
33175 GRADIGNAN CEDEX
Siret 19330203100011
Tel 05 57 35 07 07

Article 2 Objet et procédure de la consultation

2-1-Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude stratégique, juridique, économique, financière, fiscale, sociale et opérationnelle visant à apprécier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une ou plusieurs filiales de Bordeaux Sciences Agro, établissement public administratif d'enseignement supérieur agricole.

L'étude devra permettre à Bordeaux Sciences Agro de disposer d'éléments objectifs pour décider, le cas échéant, du périmètre des activités susceptibles d'être externalisées dans une structure de droit privé, de la forme et du modèle de gouvernance envisageables, des conditions économiques et juridiques de fonctionnement et des modalités de sécurisation des relations entre l'établissement et la ou les filiales.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Le marché est passé en lot unique. Cette décomposition est justifiée par le caractère intégré de la mission : les analyses juridique, fiscale, sociale, stratégique, commerciale et financière doivent être articulées pour permettre une appréciation cohérente des scénarios de filialisation.

3-2-Durée du marché -

La durée prévisionnelle du marché est fixée à 6 mois à compter de sa notification. Le calendrier détaillé sera proposé par le titulaire et validé par Bordeaux Sciences Agro.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le paiement des honoraires du candidat retenu se fera par virement bancaire.
Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

3-4-Forme juridique de l'attributaire

L'attributaire du marché est un candidat unique ou un groupement.
Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation
- L'Acte d'Engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse électronique suivante :
<https://marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires sont fortement invités à s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique ou électronique n'est autorisée

La candidature et l'offre dématérialisées signées doivent être déposées sur le portail :
<https://marches-publics.gouv.fr>.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Une lettre de candidature sur papier libre ou modèle DC1 dûment complété et signé ou équivalent mentionnant si le candidat se présente **seul ou en groupement**. Dans le cas de groupement, devront apparaître les membres le composant ainsi que l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Une déclaration du candidat sur DC2 dûment complété.
- Les documents relatifs aux **pouvoirs de la personne habilitée** pour engager le candidat (par exemple : extrait Kbis ou équivalent et délégation de pouvoirs le cas échéant);
- Si le candidat est en **redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration appropriée de banques ou **preuve d'une assurance pour les risques professionnels** ;
- Références récentes et pertinentes en matière de transformation d'établissements publics, filialisation, droit public économique, stratégie, business plans ou opérations comparables.

Compétences et expériences des intervenants proposés.

Contenu de l'offre

1. L'acte d'engagement dûment complétés et signés ;
2. Le présent RC, le CCAP et le CCTP dûment signés ;
3. Le mémoire technique explicitant la méthode utilisée par le candidat pour réaliser la mission :

5-2-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les documents constitutifs de la consultation sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante <https://marches-publics.gouv.fr>.

La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera **exclusivement** de manière électronique via la plate-forme de dématérialisation « PLACE »

Il est vivement conseillé aux candidats de s'identifier pour être informé automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Dans le cas contraire, il appartiendra aux candidats de prendre les dispositions nécessaires afin de récupérer les informations relatives à la consultation, pendant toute la durée de mise en ligne.

La responsabilité de Bordeaux Sciences Agro ne saurait être recherchée en cas d'erreur dans la saisie des informations d'identification par les candidats ou en cas de consultation tardive des messages transmis dans le cadre de la procédure.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à adresser leur demande sur la plate-forme au plus tard le 22 octobre 2026 à 12h00.

Aucune question ne sera traitée par téléphone, courriel ou courrier.

Les offres sont transmises sous la seule responsabilité des candidats.

Les offres transmises en dehors des délais prescrits ne seront pas prises en considération.

5-3-Négociation

Bordeaux Sciences Agro se réserve la faculté de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière, acceptable et appropriée. La négociation pourra porter notamment sur le prix, le calendrier, la méthodologie, les livrables et les modalités d'intervention. L'acheteur pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres
--

Sur 100 points :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| 1. Valeur technique | 60 points |
| 2. Prix des prestations | 40 points |

Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique remis par le candidat et selon les sous-critères suivants :

- Diagnostic
- Méthodologie - organisation
- Références
- Planning

Le critère prix sera apprécié au regard du prix indiqué dans l'acte d'engagement de la façon suivante :

Note prix = (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée) × 40.

Classement des offres :

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction du nombre total de points obtenus. Une offre qui serait jugée non conforme lors de l'analyse ne pourrait être classée.

Le marché est attribué à l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuses au regard des critères énoncés dans le présent règlement de la consultation

Article 7 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 47, 33 063 Bordeaux Cédex.

Tél. (+33) 5 56 99 38 00. Télécopieur (+33) 5 56 24 39 03.
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 47
33 063 Bordeaux Cédex.
Tél. (+33) 5 56 99 38 00. Télécopieur (+33) 5 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>